

LE MONDE 4/04/23

Avec le « pacte enseignant », l'éducation nationale veut résoudre l'éternel problème des remplacements

Les syndicats, unanimement opposés à cette forme de « travailler plus pour gagner plus », insistent sur la « logique comptable » qui consiste à interchanger les enseignants sans se questionner sur la plus-value pour les collégiens et les lycéens.

Par [Violaine Morin](#) et [Sylvie Lecherbonnier](#)

Publié aujourd'hui à 15h00

Temps de Lecture 3 min.

« Je souhaite qu'à la rentrée prochaine, on puisse remplacer du jour au lendemain les professeurs », a déclaré le président Emmanuel Macron, lors de son entretien télévisé du mercredi 22 mars. Pas une déclaration de l'exécutif sur l'éducation, depuis, sans que ne soit réaffirmée cette priorité, qui figurait parmi les promesses de campagne du président. La première ministre, Elisabeth Borne, a encore rappelé cette ligne lors d'un déplacement dans une école de la Nièvre, vendredi 31 mars.

D'un point de vue opérationnel, cet objectif semble une gageure, tant les brigades d'enseignants remplaçants ont été contractées ces dernières années. Mais la première ministre et son ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, sont confiants. Leur instrument privilégié pour y parvenir ? Le « pacte », qui prévoit une hausse de rémunération à laquelle auront droit les enseignants qui accepteront de nouvelles missions, dont ces remplacements de courte durée pour les professeurs du second degré. Ses contours définitifs doivent être annoncés mi-avril.

Malgré l'opposition unanime des syndicats au principe du « pacte » – [ils ont tous quitté la dernière réunion de concertation mi-mars](#) –, Pap Ndiaye affiche son « optimisme ». « Nous comptons sur la mobilisation d'une masse critique d'enseignants, notamment dans les collèges », a-t-il fait savoir au Monde en marge du déplacement dans la Nièvre, vendredi. Le dispositif « va se mettre en place progressivement et nous observerons attentivement ce qui se passe », a indiqué le ministre.

Quelle qualité ?

Pour que ces remplacements de courte durée soient assurés, il faudrait la mobilisation d'« un quart des 480 000 enseignants du secondaire », estimait Pap Ndiaye [dans un entretien au Parisien, lundi 3 avril](#). Dans les faits, d'après les pistes qui ont circulé – et alors que des « ajustements » sont encore à prévoir –, celui-ci sera facultatif et modulable. Les enseignants pourront réaliser au minimum vingt-quatre heures supplémentaires « devant les élèves » par an et jusqu'à soixante-douze heures de missions complémentaires (remplacements, « devoirs faits », interventions en 6^e...). Leur rémunération variera alors entre 1 250 et 3 750 euros brut annuels selon l'option choisie.

« Quand on sonde nos adhérents, même sur vingt-quatre heures, ils disent qu'ils ne s'engageront pas », remarque Jérôme Fournier, du SE-UNSA. D'autres assurent que des enseignants se laisseront tenter par le « pacte », qui présente un avantage financier certain par rapport aux heures supplémentaires. Mais pour des remplacements de quelle qualité ?

Car les remplacements de courte durée à l'intérieur d'un établissement posent une vraie question de plus-value pédagogique. « Quand le professeur d'anglais sera absent, c'est le professeur d'histoire-géographie qui pourra le remplacer pour faire un cours dans sa matière. C'est un fonctionnement assez souple », a détaillé Pap Ndiaye dans les colonnes du Parisien.

Remplacer devant des élèves que l'on connaît en leur dispensant un cours dans une autre matière présente en effet la meilleure valeur ajoutée pédagogique. Mais une seconde option – qu'il faudra forcément mettre en place, font valoir les syndicats – consiste à prendre la classe d'un collègue de la même discipline, donc des élèves que l'on ne connaît pas. « *Le ministre considère qu'il vaut mieux une heure de cours au débotté qu'une heure de permanence. Tout cela relève d'une logique comptable* », affirme Sophie Vénéitay, du SNES-FSU.

« *Un tel dispositif existe depuis longtemps et il ne marche pas bien*, assure Bruno Bobkiewicz, du syndicat des proviseurs SNPDEN-UNSA. *Les collègues ne sont pas toujours disponibles, et puis, honnêtement, ce n'est pas dans la culture des enseignants.* » Depuis 2005, en effet, un texte réglementaire prévoit ce type de remplacement, dans la limite de cinq heures supplémentaires par semaine, et de soixante heures par année scolaire.

La question des enseignants absents constitue un problème endémique dans l'éducation nationale, dont le ministre Pap Ndiaye semble avoir pris toute la mesure, et même plus. « *On perd chaque année 15 millions d'heures non remplacées à cause des absences de courte durée. Ça n'est pas une situation acceptable* », s'alarmait le ministre dans *Le Parisien*.

« Phénomène mal mesuré »

Cependant, la Cour des comptes, dans un rapport de décembre 2021 consacré à la gestion des absences des enseignants, évalue plutôt à « *2,5 millions d'heures* » ces absences de courte durée dont « *500 000 sont remplacées* ». « *Un phénomène mal mesuré et peu piloté* », juge la Cour.

Le décalage entre l'état des lieux de la Cour et les données avancées par Pap Ndiaye dans la presse a fait bondir la direction du SGEN-CFDT. « *Il faudrait d'abord être d'accord sur les chiffres, s'étrangle Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale de ce syndicat. Quand le ministre parle de 15 millions d'heures, il s'agit du total, en comptant les absences de longue durée, qui sont bien mieux couvertes !* »

Pour l'entourage de Pap Ndiaye, au-delà du « pacte », il faut également « *réfléchir à l'organisation de l'institution* ». La Cour des comptes a en effet relevé que plus du tiers des absences des enseignants devant les élèves [ont pour origine le système éducatif lui-même](#) : organisation des examens, réunions pédagogiques, formation, encadrement d'une sortie scolaire avec une autre classe.

Mais le même rapport soulignait aussi que « *bien que les raisons de santé soient la première cause d'absence, le ministère ne conduit pas une politique de prévention structurée* ». Un point rappelé avec ironie dans les rangs syndicaux, à l'heure où l'on suggère aux enseignants d'assurer des heures en plus, en dépit des risques psychosociaux associés à l'alourdissement de la charge de travail. « *Si, en trente ans, on n'a jamais réussi à résoudre ce problème, c'est parce que ça n'est pas une question facile*, conclut Bruno Bobkiewicz. *Dire qu'on va remplacer les enseignants dès la première heure d'absence à la rentrée est faux. On n'y arrivera pas.* »